



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troisième correction du Rhône sur territoire vaudois

La construction d'une nouvelle digue mise à l'enquête publique

La troisième correction du Rhône (Rhône 3) entre dans sa phase concrète sur territoire vaudois avec un premier projet mis à l'enquête publique. Ouverte par l'Entreprise de correction fluviale Rhône 3 (ECF-R3), la procédure concerne la construction d'une nouvelle digue sur le territoire des communes d'Ollon et de Bex dans le secteur des Grandes Iles. En parallèle au volet sécuritaire prioritaire, le chantier prévoit des aménagements en faveur de la biodiversité et de la mobilité douce.

Dans la forêt des Grandes Iles, entre l'embouchure de la Gryonne et le pont de la Moutonnerie (Saint-Triphon), la digue actuelle présente un risque avéré de rupture en cas de crue du fleuve qui entraînerait l'inondation de la zone industrielle d'Aigle ainsi que d'importants dégâts matériels évalués à plusieurs centaines de millions de francs. La fragilité de cette infrastructure ainsi que la multiplication des événements météorologiques extrêmes rendent une intervention nécessaire. Dès lors, la construction d'une nouvelle digue d'une longueur de 1,5 km sur le pourtour du massif forestier des Grandes Iles ainsi que le renforcement de la digue actuelle en amont du secteur sont mis à l'enquête publique en prévision de leur réalisation prévue entre 2023 et 2025.

Garanties sécuritaires

Le dispositif garantira une double protection : en cas de rupture de la digue actuelle, les eaux seront retenues par la nouvelle construction et la forêt, en tant que zone inondable, participera à leur absorption. L'eau pourra, dans un deuxième temps, retourner au Rhône grâce à l'abaissement du niveau d'une partie de l'ancienne digue.

Par ailleurs, la nouvelle digue, plus large, présentera une pente douce favorable à la promotion de la biodiversité. Un réseau de mares et de milieux humides propices au développement d'espèces animales et végétales menacées sera créé au pied de la digue. La mobilité douce est également intégrée avec des itinéraires adaptés aux

randonneurs, cyclistes ou cavaliers, ponctués de haltes de découverte des biotopes locaux.

Cette réalisation constitue la première étape de la mesure prioritaire du Chablais, dont la mise à l'enquête publique est prévue pour 2023. Ce projet, mené conjointement avec le Canton du Valais dans le cadre de Rhône 3, vise le réaménagement complet du fleuve, entre Bex et Yverne, d'ici 2040. Le lit du cours d'eau sera élargi et les digues se verront renforcées. Dans le cadre de la mesure prioritaire du Chablais, la digue actuelle du secteur des Grandes Iles sera à terme supprimée pour redonner une dynamique naturelle au fleuve, permettant à l'eau de divaguer librement dans la forêt et de recréer un lien avec les milieux riverains.

Les travaux de la mesure prioritaire du Chablais sont financés par les cantons de Vaud et du Valais, la Confédération et les communes. Les crédits cantonaux et fédéraux ont d'ores et déjà été approuvés. Les travaux de la mesure anticipée des Grandes Iles sont devisés à 15 millions de francs.

Consultation du dossier et séance publique

L'ECF-R3 met à l'enquête publique la mesure anticipée des Grandes Iles du 31 mai au 1^{er} juillet 2022. L'ensemble du dossier peut être consulté aux greffes des communes d'Ollon et de Bex. Il est aussi disponible sur le site internet de la commune d'Ollon.

Afin de présenter le projet et de répondre aux questions qu'il suscite, une séance d'information à destination du public est prévue à Ollon mercredi 8 juin à 19h, entrée libre.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 mai 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Marianne Gfeller, cheffe de section Rhône 3, Direction générale de l'environnement

LIENS

[Informations générales sur la mesure anticipée des Grandes Iles](#)